

COURS D'ÉTÉ 2023 OFFERTS EN 4^e SECONDAIRE

En après-midi

Matières

- Anglais
- Français

Critères d'admission

- Pour être admissible à un cours d'été, l'élève doit avoir obtenu un résultat minimum de 50 % dans la matière à récupérer.
- L'élève ne peut pas reprendre une épreuve sans avoir suivi le cours.
- Le fait de suivre un cours d'été ne garantit pas la réussite.

Inscription

- L'inscription se fera à l'école secondaire fréquentée par l'élève pendant l'année scolaire 2022-2023.

Coûts

- Les coûts associés aux cours et à l'épreuve sont de 250 \$.
- Le paiement se fait à l'école au moment de l'inscription (non remboursable).

Dates et heures du début des cours

- Du 10 au 25 juillet inclusivement, de 13 heures à 16 h 20.
- Cours du lundi au vendredi inclusivement.
- Durée totale : 12 jours de cours
- Lieu : École secondaire Thérèse-Martin